

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PROJET DE LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1901)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 5

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Infrastructures et services de transports	0	0	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	+4 000 000	0	+4 000 000	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	0	0
Prévention des risques	0	0	0	0
Énergie, climat et après-mines	+105 000 000	0	+70 000 000	0
Service public de l'énergie	0	0	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0	0	0
TOTAUX	+109 000 000	0	+74 000 000	0
SOLDE	+109 000 000		+74 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un accord est intervenu en commission mixte paritaire pour financer :

- des travaux de rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable pour 50 M€ en AE et CP sur l'action 07 du programme 113 « Paysages, eau et biodiversité » ;
- des travaux liés aux ponts routiers des collectivités territoriales pour 20 M€ en AE et CP sur l'action 47 du programme 203 « Infrastructures et services de transports » ;
- la conclusion de la convention de desserte transitoire sur le trajet Nancy-Lyon, à hauteur de 35 M€ en AE, sur l'action 44 du programme 203 « Infrastructures et services de transports ».

Le Gouvernement, par cet amendement, souhaite lever les gages proposés et rétablir 105 M€ en AE et 70 M€ en CP sur le programme 174 « Énergie, climat et après-mines » (action 02,

« Accompagnement transition écologique ») de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ».

Par ailleurs, le présent amendement vise également à rétablir 4 M€ en AE et CP sur le programme 205 « Affaires maritimes, pêches et aquaculture » (action 07, « Pêche et aquaculture ») pour lever un gage intervenu en commission mixte paritaire. Ce gage a permis de financer l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) sur l'action 12 du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie ».

Ces ouvertures de crédits sont considérées comme des charges de fonctionnement telles que définies aux 1° à 4°, et 6°, du I de l'article 5 de la LOLF.